

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PREAVIS MUNICIPAL N°11/14

REAMENAGEMENT COMPLET DE LA PLACE DE JEUX DU CHENE

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné était composée de Mesdames Anaïs Piguet, Anne-Marie Piguet, Christine Dubugnon et de la suppléante Claudia Bobst, ainsi que de la soussignée.

Cette commission s'est réunie à 3 reprises. Le 8, 10 et 30 septembre. Le 8 septembre nous avons visité la place de jeux et le parc du Chêne en compagnie de M. Eric Muller (Municipal) et de M. J. Bombardier (Responsable des Services extérieurs). Après discussion et analyse du projet le 10 septembre, nous avons revu MM. Muller et Bombardier le 30 pour un complément d'information. Nous les remercions très chaleureusement pour leurs explications, leurs précisions et leur disponibilité.

HISTORIQUE

Le parc public du Chêne est un lieu de rencontre et de promenade intergénérationnel pour les Aubonnois et les gens de passage, en particulier pour les familles et les enfants. Aucun Aubonnois n'ignore que celui-ci doit être repensé et modernisé, en particulier la place de jeux qui se trouve en son centre.

La place de jeux date de la fin des années 80. Elle est non seulement vétuste avec des jeux obsolètes et délabrés, mais en outre elle ne répond plus aux nouveaux critères de sécurité (voir pt. 3 du *Préavis municipal n°11/14*). La pièce d'eau ne peut plus être remplie, n'étant plus aux normes sanitaires. De plus il n'y a aucune barrière séparant la place de jeux de la route d'Allaman.

Une pétition datant d'il y a plus de 3 ans fait état non seulement de la vétusté des lieux, mais, en étant de plus co-signée par plus d'une centaine de personnes, elle souligne l'importance et l'attachement des Aubonnois à cette place. Le réaménagement de la place de jeux est un impératif, d'autant plus qu'en 25 ans, des progrès considérables ont été réalisés en matière de jeux, tant dans les matériaux utilisés que dans la sécurité qu'ils offrent désormais à nos enfants.

Face à ce constat, de nombreuses réflexions ont été menées depuis 2012 par la Municipalité avec les différents services concernés.

OBJET

Le parc a été pensé en plusieurs zones, afin de ne pas dénaturer ce lieu magique cher aux Aubonnois. La première des trois zones envisagées se situe au nord ouest. Elle est constituée d'une zone repos avec une nouvelle fontaine en forme de feuille d'arbre et d'une arène qui, profitant de la pente naturelle du lieu permet d'accueillir trente-cinq enfants sur deux rangs. Cette arène pourra être utilisée par les classes. Deux tables de pique-nique de 210/ 210 cm viennent compléter ce lieu, idéales pour des familles ou des écoliers qui mangent sur la place de jeux et qui n'ont aujourd'hui pas d'endroit pour pique-niquer.

La seconde zone est prévue pour les plus jeunes. Un bateau échoué sera placé au milieu de l'actuelle pièce d'eau, dont l'état de délabrement nécessiterait d'importantes interventions: ses murs ne sont plus conformes aux normes de sécurité, ils devraient être cassés, les pavés l'entourant devraient être changés ainsi que les pierres des escaliers qui y conduisent.

Tout autour du bateau seront installés des jeux pour petits, à faire seuls ou à plusieurs. Deux éléments complètent cette zone. D'une part, un portique à balançoire qui est prévu à la fois pour tout petit et pour plus grand et, d'autre part, une dizaine de bancs qui entoureront cette zone afin que les parents puissent surveiller leurs enfants et échanger entre eux.

La troisième zone est dédiée aux plus grands. Pour eux, un baby-foot (barres en inox, joueurs en fonte d'aluminium thermo laquée et visserie anti-vandalisme) et une table de ping-pong (pieds en béton armé, bord et filet en inox et plateau en granito-ciment, qui est un mélange de granit et de ciment très résistant aux intempéries). Pour les plus sportifs, un bloc de grimpe de 650 kg et 2,3 m de haut pourra accueillir 5 grimpeurs. Cette zone comprendra encore un « portique nid d'oiseau », une sorte de balançoire circulaire permettant à plusieurs enfants de prendre place simultanément, ainsi qu'un « dôme », une sorte de toile d'araignée permettant également à plusieurs enfants de jouer en même temps.

Pour l'ensemble de la place, plusieurs aménagements doivent en outre être effectués.

Des sols souples et amortissants sont prévus pour les jeux où les enfants seraient le plus susceptibles de se blesser, un gazon synthétique sera posé sur la place de jeux pour maintenir une belle harmonie avec le reste du parc ;

Une barrière en fer et une barrière végétale sous la forme d'une haie persistante viendront se dresser sur toute la longueur du parc le long de la route d'Allaman jusqu'à la barrière blanche;

En rapport à la végétation, 512 plantes à massifs et 117 plantes à haies seront plantées, quelques arbres seront coupés, mais remplacés par six autres (des magnolias ou des cerisiers). L'arrosage sera ciblé et automatique sur toutes les zones qui le requièrent. Enfin, de nouvelles poubelles sont également prévues.

En revanche, dans un souci d'esthétique et de limitation de coûts, le chemin qui longe la place de jeux ne sera pas changé et il n'y aura pas d'éclairage spécifique, ni de barrières qui permettraient de délimiter les jeux entre eux. Les toilettes du pavillon et de la gare étant toujours fermées pour cause de dégradations, les toilettes fonctionnant pour le moment restent au même endroit et seront habillées de bois.

REFLEXIONS DE LA COMMISSION

Après avoir reconnu la pertinence du projet, les membres de la commission ont réfléchi à la réduction du coût du projet dans deux directions : le sponsoring et l'utilisation des services extérieurs de la commune.

Par rapport au premier point et à l'instar de la commune de Rolle, Aubonne pourrait faire appel à des sponsors pour le financement de ses jeux.

Concernant le second point, les services extérieurs s'occuperont de l'abattage des arbres et du démontage des jeux en surface. En revanche et en dépit de leurs compétences, ils ne participeront pas plus activement au chantier pour trois raisons : i) ils ont un équipement inapproprié, ii) ils ne font pas de maçonnerie et iii) ils ont un manque de ressources humaines avec déjà un gros cahier des charges (bords de ruisseaux, haies communales, serres, giratoires, bandes herbeuses, bacs, fontaines, massifs, taille, ramassage des feuilles, services funèbres, etc.). En outre, la Municipalité souhaite que les travaux avancent vite et que le parc et la place de jeux soient en fonction au printemps 2015, si la météo le permet.

Par rapport aux coûts en général, rappelons que le financement de Fr. 685'000.- se fera par le fonds de réserve à hauteur de Fr. 300'000.-

La commission s'est penchée sur les différents coûts du projet mais n'a pas trouvé d'éléments à supprimer.

RAPPORT DE LA COFIN

Le rapport de la COFIN est joint en annexe du présent rapport.

CONCLUSIONS

Un tour complet de la place de jeux et les explications fournies par Messieurs Muller et Bombardier ne laissent planer aucun doute sur le bienfondé du préavis.

Une nouvelle place de jeux est impérative et tous les acteurs de la vie quotidienne d'Aubonne en profiteront avec grand plaisir, non seulement les enfants d'Aubonne (514 enfants de 0 à 14 ans), mais aussi les nombreux écoliers qui n'habitent pas la ville qui fréquentent les écoles et plus largement aussi toute la population qui saura apprécier le nouveau parc avec ses zones de détente. Un parc n'est pas le monopole des enfants, mais un endroit convivial et sympathique qui favorise les rapports humains et sociaux.

Après 25 ans, la commission estime qu'il est nécessaire de remettre à neuf ce parc et la place de jeux. Néanmoins, la commission suggère à la Municipalité de faire appel à des sponsors pour les achats des jeux comme cela s'est fait à Rolle pour la place de jeux, ce qui diminuerait d'autant la charge de la commune.

Fondé sur ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°11/14 relatif au réaménagement complet de la place de jeux du Chêne

- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,

- vu le rapport de la Commission des finances

- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la place de jeux du Chêne, tels que présentés.
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.
- accorde un crédit de Fr. 685'000.00 TTC pour la réalisation de ce projet.
- autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal pour la législature 2011-2016.
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 300'000.- au fonds de réserve « Investissements futurs » N° 9282.2 du bilan et le solde par un amortissement fixe sur 10 ans.

Aubonne, le 13 octobre 2014

Au nom de la Commission, le rapporteur :

Catherine Zweifel

Annexe : rapport COFIN